



LE CONTACT



Volume 40 - Numéro 3

Site internet : www.spsern.lacsq.org

Novembre 2020

Dans ce numéro :

Assurance collective - Alter ego	1
Prime d'horaire brisé en SDG	2
Rencontres des délégués et assemblées générales	2
Formation AEP en service de garde	2



L'exécutif du SPSERN :

Brigitte Beaudry
Présidente

Stéphanie Tremblay
Vice-présidente à la trésorerie et au secrétariat

Louise Dampousse
Vice-présidente aux relations de travail

Sylvie Bacon,
Vice-présidente aux communications et à la CNEST



Assurance collective - Alter ego

Comme vous le savez peut-être déjà, la CSQ a adopté en mai 2020 son nouveau régime d'assurance collective de personnes : le régime Alter ego – L'avantage CSQ. Doté d'une nouvelle structure innovante et flexible, ce régime entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Choisir vos protections : un incontournable

En tant que membres de la CSQ, vous êtes invités à participer à la campagne d'adhésion au nouveau régime. Cette campagne, qui se tiendra du **9 novembre au 4 décembre 2020 inclusivement**, vous donnera l'opportunité de choisir vos garanties en assurance collective.

Si vous ne participez pas à la campagne d'adhésion, des protections équivalentes à ce que vous possédez déjà vous seront attribuées. Si vous êtes exemptés du régime, nous vous invitons tout de même à participer afin d'identifier vos personnes bénéficiaires en assurance vie.

Un site pour alimenter votre réflexion

Afin de bien choisir le contenu de vos protections en assurance collective, la CSQ a mis sur pied le site alterego.lacsq.org. Vous y trouverez une foule d'outils pouvant vous aider à faire un choix éclairé. Vous pourrez aussi consulter toute la documentation détaillant le nouvel aménagement du régime, les garanties et leurs coûts.

Sur le site, vous pouvez également vous inscrire à des séances de formation sur le nouveau régime Alter ego – L'avantage CSQ. Vous n'avez qu'à remplir le formulaire en y inscrivant vos coordonnées et à choisir la date et l'heure qui vous conviennent.

Des questions?

N'hésitez pas à communiquer avec :

- Par clavardage à partir du site alterego.lacsq.org
- Par courriel à l'adresse alterego@lacsq.org
- Ou avec l'assureur, par téléphone au 1 888 CSQ-0006

Vous pouvez aussi obtenir plus d'information en communiquant avec nous : 450-432-3883.

alter ego
L'AVANTAGE CSQ

SÉANCES DE FORMATION POUR LE NOUVEAU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE ALTER EGO L'AVANTAGE CSQ.

Pour vous inscrire et tout savoir sur la campagne d'adhésion qui se déroulera du 9 novembre au 4 décembre 2020, rendez-vous au alterego.lacsq.org

Prime d'horaire brisé en SDG

La clause de convention 6-5.02 dit : *La technicienne ou le technicien en service de garde, l'éducatrice ou l'éducateur en service de garde, classe principale ou l'éducatrice ou l'éducateur en service de garde qui est tenu d'interrompre son travail durant une période excédant le temps prévu pour prendre son repas ou plus d'une (1) fois par jour, reçoit la prime qui lui est versée en plus de son traitement régulier, selon le taux en vigueur.*

Taux à compter du 2019-04-02 : 4,05 \$/jour.

De plus, selon l'entente S3-0304-001, la prime d'horaire brisé s'applique quand la période de repas dépasse 75 minutes. Veuillez prendre note que lors des journées pédagogiques, la prime n'est pas applicable.

Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Rencontres des délégués et assemblées générales

Étant donné la situation actuelle, nous ferons les rencontres de délégués et les assemblées générales en ZOOM.

Pour participer à ces rencontres, nous aurons besoin de vos courriels personnels afin de pouvoir recevoir le lien pour vous inscrire.

Nous demandons à tous les délégués et aux membres qui veulent participer de communiquer avec nous pour nous donner vos adresses courriels.

Merci de votre collaboration !



Formation AEP en service de garde

Lancement de nouvelles cohortes en novembre !

Horaire :

De jour : 8 h 00 à 11 h 00

De soir : 18 h 30 à 21 h 30

Particularités :

- ✓ avoir accès à internet ;
- ✓ se trouver un milieu de garde associé afin de réaliser les travaux pratiques et le stage.

Conditions d'admission :

- ✓ avoir 18 ans et plus ;
- ✓ détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent ;
- ✓ bonne connaissance de la langue française ;
- ✓ acquitter les frais de 115\$.



Inscription :

www.srafp.com

- ✓ Programme APE éducateur, éducatrice en service de garde en milieu scolaire CFP Paul Émile-Dufresne.
- ✓ Inscrivez-vous sans tarder!
- ✓ Date limite 10 novembre 2020 à 12 h 00.

L'équipe du SPSERN

Brigitte Beaudry, Stéphanie Tremblay, Louise Dampousse et Sylvie Bacon